



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)**

**Numéro de la demande :** 2017-2917  
**Demande :** Catégorie B.3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette  
d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)  
**Produit :** Herbicide Milestone  
**Numéro d'homologation :** 28517  
**Principe actif (p.a.) :** Aminopyralide (240 g/L)  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2786838

### **Contexte**

L'herbicide Milestone est homologué pour la suppression des latifoliées, des plantes envahissantes et des plantes ligneuses dans les parcours naturels, les pâturages permanents, ainsi que dans les zones industrielles et autres zones non cultivées. Cet herbicide est recommandé comme traitement de désherbage de postlevée à une dose variant de 0,25 à 0,5 L/ha selon l'éventail de mauvaises herbes visées. Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

### **Objet de la demande**

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Milestone afin d'y inclure des allégations relatives à la suppression du trèfle (0,38 L/ha), ainsi qu'à la suppression de l'épilobe à feuilles étroites, de la salicaire pourpre et de l'épervière orangée et à la répression de la renouée du Japon (0,5 L/ha).

### **Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale**

De telles évaluations ne sont pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

## **Évaluation de la valeur**

L'ajout du trèfle, de l'épilobe à feuilles étroites, de la salicaire pourpre, de l'épervière orangée et de la renouée du Japon sur l'étiquette de l'herbicide Milestone offrira aux utilisateurs canadiens une option supplémentaire pour lutter contre ces mauvaises herbes vivaces difficiles à supprimer dans les parcours naturels, les pâturages, ainsi que dans les zones industrielles et autres zones non cultivées.

Les renseignements sur la valeur qui ont été examinés comprennent des données provenant d'essais en champ et des renseignements sur les profils d'emploi de l'herbicide Milestone homologué aux États-Unis (n° d'homologation de l'EPA : 62719-519). Selon ces renseignements, l'herbicide Milestone devrait permettre la suppression du trèfle à une dose de 0,38 L/ha, ainsi que la suppression de l'épilobe à feuilles étroites, de la salicaire pourpre et de l'épervière orangée et la répression de la renouée du Japon à une dose de 0,5 L/ha.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué la présente demande et juge que les renseignements sont suffisants pour appuyer la modification demandée à l'homologation de l'herbicide Milestone.

## Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

- PMRA # 2771950      2017, Section 10 add weeds to Milestone and ClearView label, DACO:  
10.2.3.1.
- PMRA # 2771952      2017, Section 10 add weeds to the GF-871 and GF-2050 labels, DACO:  
10.2.3.3.

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2017**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.